

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/29
WT/DS292/23
WT/DS293/23
15 août 2005

(05-3628)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 11 août 2005 et adressée à l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Le Groupe spécial saisi de la question *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292 et WT/DS293) a indiqué dans sa communication à l'ORD du 13 juin 2005 (WT/DS291/28, WT/DS292/22 et WT/DS293/22) qu'il comptait remettre son rapport final aux parties d'ici à la fin d'octobre 2005. Toutefois, il ne sera pas possible au Groupe spécial de le faire dans ce délai. Étant donné qu'il est nécessaire de traiter un nombre exceptionnellement élevé de questions, le Groupe spécial a besoin de davantage de temps pour élaborer et finaliser son rapport.

Le Groupe spécial estime qu'il remettra son rapport final aux parties pour la fin de décembre 2005.
